

RÉSUMÉ DE LA SEANCE DU 23 OCTOBRE 2017

Présents : Marie-Louise AULNER, bourgmestre ; Aloyse SCHILTZ, Lucien SETTINGER échevins ; Claude AREND, Roger BEISSEL, Carlo HANSEN, Carlo HEUERTZ, Pit MARNACH, Claudio MONGELLI, Marcel MOUSEL, Damien SAGRILLO, conseillers.

1) Retrait de l'ordre du jour du point « Classement comme monument national - Château d'eau sis à Beeteburgerstrooss à Hellange »

Le conseil communal décide de retirer ce point de l'ordre du jour, suite à une lettre de réponse du Ministère de la Culture, arrivée en dernière minute, et qui propose d'arrêter la procédure en cours pour le classement. En fait le Ministère conclut que la commune n'a pas les moyens financiers disponibles en urgence et que l'état estime que la valeur réelle du château d'eau ne justifie pas l'investissement nécessaire pour la remise en état.

Vote :

Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SCHILTZ, SETTINGER

Les conseillers refusent de participer à ce vote.

Le conseiller Arend propose au futur bourgmestre BEISSEL de prévoir une commission consultative pour la sauvegarde du patrimoine avec intégration d'un représentant des « Geschichtsfrënn » et un représentant des »Schlassfrënn «.

2) Retrait de l'ordre du jour du point « Classement comme monument national - Immeubles sis à Aspelt »

Le conseil communal décide de retirer ce point de l'ordre du jour,

Vote :

Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SCHILTZ, SETTINGER

Les conseillers BEISSEL, HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI et MOUSEL refusent de participer à ce vote.

Le conseiller MOUSEL demande les plans de 6 parcelles comprises dans une lettre du COSIMO, jointe à la demande de classement des 5 parcelles communales visées. Le bourgmestre AULNER explique avoir vérifié les parcelles communales soumises au vote et non les parcelles mentionnées dans un rapport de réunion annexé. Elle interrompt la réunion le temps de vérifier sur les plans pour en conclure que ces parcelles supplémentaires semblent être des parcelles privées. Un citoyen assistant à la réunion dans les rangs du publique émet des avis personnels à haute voix. Le conseiller AREND rappelle le citoyen à l'ordre et lui demande de respecter les règles d'une réunion du conseil communal. Le citoyen adresse au conseiller AREND la remarque « Aus ärem Eck ass nach net vill Gescheites kumm. » Suite à cette injure, le conseiller AREND demande l'éviction du citoyen de la salle de réunion. Le bourgmestre AULNER demande au citoyen de quitter les lieux, ce que ce dernier refuse en invoquant l'interruption de la réunion comme justificatif de son droit d'expression. Suite à une seconde demande infructueuse, le bourgmestre AULNER et les conseillers AREND et HANSEN quittent la salle. Après quelques minutes, le

citoyen insultant déclare : « Sou, ech ginn alt aus freie Stécker, well ech déi Kapesetzung net well weider stéieren. ». L'échevin SCHILTZ signale au citoyen le caractère également insultant de ces nouveaux dires, ce que le citoyen acquiesce.

3) Augmentation de crédit ordinaire

Le conseil communal décide d'augmenter le crédit « Rénovation Maison Jeunes » de 7.000,-€, portant le montant total de 5.000,-€ à 12.000,-€, pour installer une nouvelle clôture autour du chalet, qui a été remis en conformité.

Vote : unanime

4) Approbation convention entre parties

Le conseil communal décide d'approuver la convention entre parties du 16 octobre 2017, entre Madame Fernande Catherine Marie Kauffmann et l'Administration Communale de Frisange, permettant la régularisation d'une emprise pour trottoir dans la Crauthemerstrooss à Hellange.

Vote : unanime

5) Questions orales au collège échevinal

a) Question orale posée par le conseiller MOUSEL :

A quoi serviront dorénavant les maisons de la douane, sises Um Flouer à Frisange ?
Le bourgmestre AULNER répond que selon une entrevue technique, les maisons sont prévues pour accueillir des femmes ou jeunes demandeurs de protection internationale. Ils sont supposés fonctionner en cohabitation sous la supervision d'une assistance permanente sur place.

b) Question orale posée par le conseiller MONGELLI :

Pourquoi est-ce que la lettre datée du 20.09. concernant plusieurs projets au château d'Aspelt, n'a pas été prise en considération le 25.09.
Le bourgmestre AULNER indique que cette lettre est entrée en nos services le 11.10.

c) Question orale posée par le conseiller HANSEN :

Qui est censé déplacer le matériel de la salle de ping-pong dans la grande salle en cas de besoin ? Les portiers ou les joueurs, tel que cela eut lieu lors du dernier match ?
Le bourgmestre AULNER répond que cette tâche incombe aux portiers.

Le bourgmestre AULNER remercie tous les élus pour leur travail effectué pour le bien communal pendant les six années passées et souhaite courage et bonne fortune au nouveau collège échevinal et à toute son équipe.